

MINISTRE DE LA SANTE
ET DE LA POPULATION

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité * Travail * Progrès

CABINET

DIRECTION GENERALE
DE LA SANTE

SERVICE MEDICO-SOCIAL
CONSEIL DE SANTE

DECRET N° 2004-7 /MSP/CAB/DGS/SMSCS
du 27 Janvier 2004 portant attribution d'une
indemnité de survie à monsieur ADOUA Hendels
âgé de 29 ans

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT



D.G.B.



D.G.C.F.



Vu la Constitution du 20 Janvier 2002;

Vu la loi 021-89 du 14 novembre 1989 portant refonte du statut général de la fonction publique, instituant en son article 22 un conseil de santé auprès du ministre en charge de la santé publique;

Vu la loi 014-92 du 29 avril 1992 instituant un plan national de développement sanitaire;

Vu le décret n° 2002-341 du 18 août 2002 portant nomination des membres du Gouvernement;

Vu le décret n° 2002-342 du 18 août 2002 portant organisation des membres du Gouvernement;

Vu la loi de Finances N° 10-2002 du 31 Décembre 2002 pour l'année

Vu la Circulaire N° 0060/MEFB-CAB du 18 Janvier 2003, fixant les modalités d'exécution et de contrôle du Budget de l'Etat et des Organismes subventionnés pour l'exercice 2003;

Vu le certificat médical du docteur EIZENBAUM, en service à l'hôpital Henri Mondor – service de neurologie, certifiant que l'état de santé de monsieur ADOUA Hendels nécessite une prise en charge de durée indéterminée;

Après agrément du ministre de la santé et de la population;

DECRETE

Article 1er: A titre exceptionnel, une indemnité de survie en France, correspondant au SMIG français sera allouée mensuellement à monsieur ADOUA Hendels, de nationalité Congolaise.

Article 2: Cette indemnité de survie sera réglée à l'intéressé par la paierie du Congo à Paris durant la période des soins prolongés.

Article 3: Le présent décret qui prendra effet à compter de la date de signature, sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

2004-7

Fait à Brazzaville, le 27 Janvier 2004

Par le président de la République,



Denis SASSOU-NGUESSO.-

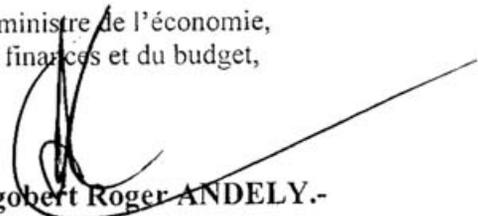
Le ministre de la santé et de la population,

Dr. Alain MOKA.-



Le ministre de l'économie,
des finances et du budget,

Rigobert Roger ANDELY.-



AMPLIATIONS:

M.S.P.....	2
M.E.F.B.	2
D.G.B.....	4
D.G.C.F.....	2
S.G.G./B.C.....	18
AMBACONGO/PARIS.....	2
PAIERIECONGO/PARIS.....	2
SMS AMBAC/PARIS.....	2
INTERESSE.....	2
ARCHIVES.....	4/40

